
MAIRIE
DE
PORTE-PUYMORENS
66760 PORTE-PUYMORENS

TEL : 04.68.04.82.20
FAX : 09.70.61.77.56
mail : mairie.porte@orange.fr
Site : www.puymorens.fr

Compte rendu réunion Conseil Municipal du 06/12/2016

Présents : RIBOT Jean, ROBOAM Didier, SARDA Jean, BARRAL Anne, COLOMER Françoise, DOUMERC Christelle, KOMAROFF Nicole, SARDA Adrien, REINOSA Franck, MATHEVET Christine .

- Le Conseil Municipal approuve le reversement de la taxe « Electricité » à la commune,
- Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CDC Pyrénées-Cerdagne
- Accord pour la convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire à M Vincent Ramonet qui va rouvrir la Pizzeria près du Camping
- Accord pour la rétrocession à l'euro symbolique de l'ancienne station d'épuration et du terrain par le SIVM
- Délibération annulant la convention passée avec M Emidio Arnaud au Passet (« Cal Tibal »).
- Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention faites par le ski club et l'association sportive du collège.
- Affaire Stéphane PETIT « Le Schop ». devant l'inertie de M Petit, un courrier lui a été adressé pour le mettre en demeure de procéder au démontage de la ruine du chalet qui présente un danger pour les skieurs et autres utilisateurs du domaine skiable, le délai expirant au 15 décembre, le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour mener à bien cette affaire.
- Acceptation du droit de voirie à Monsieur PEIX Marcel pour « les Carlines » pour la saison 2016- 2017 au prix de 3292.89€
- Acceptation du droit de voirie à SARL « SCHUSS » pour « TOP GLISSE » pour la saison 2016- 2017 au prix de 2065.38€
- Délibération fixant le loyer de l'appartement communal au 1 cami del Bosc, loué à Mme Marquet à la somme de 397.24€, charges Eau et Gaz en sus.
- Le conseil municipal approuve l'agrément proposé par le directeur de l'EPIC nommant M Mathieu WOERNER responsable des pistes et en tant qu'adjoints à ce dernier, M. Floran SCHAACK et M. Ludovic MARTY
- Suite à la demande de Me Ponsaillé pour Georges RIBO, le CM donne son accord pour engager la procédure de biens vacants et sans maître pour les parcelles N° A 213 et probablement A 215
- Le conseil Municipal donne son accord pour que M. Florent GANS soit nommé Régisseur suppléant pour le Camping Municipal
- LE CCAS fait l'avance de 127.73€ à une personne en difficulté pour l'achat de 2 pneus
- Affaire PELOU / PARRATTE pour le mur de soutènement de la rue Michette au droit de leur propriété : la Mairie devra faire les travaux de réfection du mur jusqu'au niveau de la voirie
- Le conseil municipal accepte la proposition de l'ONF de transformer la coupe de bois « en bloc et sur pied » en coupe de bois « sur pied à la mesure » la somme de 9008€ sera conservée puis ajustée en + ou en - en fonction des volumes réellement décomptés
- La route de la Forêt restera fermée à la circulation car elle présente un danger au vu son état.
- Le chemin de Cortal Rosso Interdit à la circulation de loisirs fera l'objet d'une convention avec EDF qui s'engage à le remettre en état et à l'entretenir pour la maintenance de ses installations à Cortal Rosso
- Les conduites d'eau principales à la Vignole et au Village sont réparées
- Le conseil municipal approuve le changement de nom du « RPI Latour de Carol-Enveitg » en « RPI Vallée du Carol »
- M. Benitez Alarcon David renouvelle sa demande de vente ambulante sur les parkings municipaux, accord lui est donné pour un an contre la somme de 30 €/an à compter du 09 décembre 2016
- Délibération fixant les prix des secours sur le domaine skiable.
- Délibération approuvant le PIDA
- Le conseil municipal décide de renouveler l'achat de forfaits saison par la mairie pour les enfants du village scolarisés en école primaire et collège pour 50€ par enfant.
- Distributeur de baguettes : une proposition sera faite à l'ESAT de modifier le contrat qui prévoit un reversement de 0.20€ par baguette de 1 € (soit 20%) et de fixer le montant à 20% du montant encaissé par L'ESAT.

Le Maire
Jean Ribot

